

LES CONDITIONS D'ACCES A LA GARANTIE JEUNES ?

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Ne pas être à l'école, en stage, en formation, en emploi
- Sous conditions de ressources

	Personnes seules	En couple
Sans enfant	461,72	661,10
1 enfant	661,10	788,59
2 enfants	788,59	945,99
3 enfants	998,46	1155,86
4 enfants	1208,33	1365,73
5 enfants	1418,20	1575,60
Par enfant suppl.	+ 209,87	+209,87

- Habiter dans une des communes suivantes :

Bergues / Bierne / Bissezele / Bourbourg / Brouckerque / Cappelle-Brouck / Craywick / Crochte / Drincham / Eringhem / Gravelines / Holque / Hoymille / Looberghe / Loon-Plage / Millam / Pitgam / Quaëdypre / Saint Georges sur l'Aa / Saint Pierre-Brouck / Saint Momelin / Socx / Spycker / Steene / Watten / West Cappel / Wulverdingue / Wylder

- Etre de nationalité française

OU

- Ressortissant UE ou EEE
 - Situation stable sur le sol français
 - Circulation et séjour libre des Etats membres

OU

- Jeunes réfugiés
 - Carte de résident sans conditions de durée

OU

- Ressortissant hors UE, hors EEE
 - Situation régulière sur le sol français
 - Titre de séjour avec autorisation de travail et couvrant la période des 12 mois d'accompagnement

PLUS D'INFORMATIONS ?

Siège social :

28, place du Général de Gaulle
59630 Bourbourg
03.28.22.21.03

QUELS AVANTAGES POUR LE JEUNE ?

- Bénéficier d'un accompagnement renforcé pendant 12 mois
- Valoriser ses expériences déjà acquises
- Possibilité de se réorienter
- Attribution d'une allocation mensuelle
- Participer à des actions culturelles et sportives
- Aide sur de nombreux domaines : Emploi / Santé / Famille / Logement



Rencontre avec le BCM

QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

- Devenir partenaire de la Mission Locale
- Se faire connaître
- Valoriser son savoir-faire ainsi que son domaine d'activité
- Obtenir du personnel à embaucher ou à former
- Devenir acteur de l'emploi sur le secteur



Visite du CNPE de Gravelines



Découverte d'un centre de tri du courrier

TEMOIGNAGES

Allan, entré en garantie jeunes en septembre 2015 :

« Ce dispositif a été bénéfique pour moi. Avant je n'arrivais même pas à trouver un stage ! Maintenant je sors de ce dispositif avec le permis et un emploi en poche. Sans compter l'expérience acquise grâce aux immersions en entreprise ! **Merci la GARANTIE JEUNES.** »

Ludivine, Conseillère Garantie Jeunes :

« La garantie jeunes permet un suivi renforcé afin de lever tous les freins à l'employabilité. Ce dispositif est réellement une deuxième chance pour les jeunes de notre territoire. »

Nicolas, Conseiller Garantie Jeunes :

« Tu as entre 18 et 25 ans, tu veux construire un projet professionnel ? Rejoins la Garantie Jeunes ! »



Visite du Louvre-Lens

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF GARANTIE JEUNES ?

C'est un accompagnement renforcé dans une période de 12 mois. Cette mesure en faveur des jeunes vulnérables a été déployée depuis le 1^{er} Janvier 2015 dans le Pas de Calais et depuis le 1^{er} Septembre 2015 dans le Nord.

Elle permet de garantir l'accès à l'autonomie sociale, à l'emploi et à la formation des jeunes par une première expérience professionnelle grâce aux immersions en entreprise.

Pour débiter cette période d'un an, un accompagnement intensif et collectif de 4 semaines est proposé. Durant ces 4 semaines, les jeunes entrés dans le dispositif, participeront à de nombreux ateliers tels que la rédaction de CV et de lettres de motivation, organisation de la recherche d'emploi mais aussi des ateliers découverte sur des sujets liés au quotidien : la santé, le logement le budget ...

Les jeunes auront aussi l'occasion de passer 3 diplômes, ce qui sera un plus pour leur entrée dans la vie professionnelle :

- le SST (sauveteur secouriste du travail)
- la formation de « gestes et postures »
- l'habilitation H0B0V (habilitation électrique pour personnel non-électricien)

Ces périodes de formation sont réalisées en partenariat avec l'IFMTS de Dunkerque.

Après ces 4 semaines, pour pouvoir valider le suivi, deux missions obligatoires pour les jeunes sont imposées :

- trouver des immersions dans des entreprises (80 jours ou 560h)
- se présenter aux rendez-vous fixés par les conseillers (1 fois par semaine sauf cas d'immersions ou emploi)

Si le jeune respecte ses deux missions, une allocation mensuelle d'environ 460 euros lui est attribuée.

L'allocation peut être minorée si le jeune perçoit des revenus professionnels au-dessus de 300 euros.

A la fin du dispositif, le jeune doit être en mesure d'être employable ou de démarrer une formation qualifiante.

Sous certaines conditions, un renouvellement du dispositif de 6 mois peut être proposé.

NOS CONSEILLERS GARANTIE JEUNES

FEVRIER LUDIVINE

ludivine.fevrier@mlrivesaacolme.fr

MARSILLE NICOLAS

nicolas.marsille@mlrivesaacolme.fr

COPPEY SOPHIE

sophie.coppey@mlrivesaacolme.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme « Garantie Jeunes »

SIÈGE SOCIAL
28, place du Général de Gaulle
59630 Bourbourg
Tel : 03.28.22.21.03 Fax : 03.28.22.20.65

LA MISSION LOCALE DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME



**EMPLOI FORMATION SANTE
MOBILITE CULTURE LOGEMENT
DROITS ORIENTATION**

**Dispositif pour les jeunes sans emploi ni formation
de 18 à 25 ans**

